Nations Unies A/71/L.33/Add.1



Distr. limitée 9 décembre 2016 Français Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 69 a) de l'ordre du jour Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Thaïlande* : projet de résolution

Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Malte, Mexique, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie

^{*} Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.



